

310 - Insertion sociale et professionnelle

**310 - Insertion sociale et professionnelle -
Propositions financières - Budget Primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/121

Service Chef de file :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Service(s) associé(s) :

I4 – Service de coordination des politiques sociales territoriales / I2 – Direction adjointe action sociale de proximité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2018 au titre de la politique d'insertion et de lutte contre les exclusions. Cette politique s'appuie sur deux axes stratégiques majeurs : l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA et leur responsabilisation par les contrôles.

Sont présentées ici les actions du champ « Insertion sociale et professionnelle » – Axe 310.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	31010	F	Santé	48 620,00	65 000,00	65 000,00
D	31020	F	Insertion sociale	2 298 236,90	2 401 644,00	2 334 196,00
D	31030	F	Insertion professionnelle	9 496 926,16	9 519 574,00	9 631 574,00
D	31040	F	Gestion administrative	5 404,07	0,00	0,00
D	31050*	I	Equipements sanitaires et sociaux	672,00	0,00	360 000,00
D	31060	F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	1 391 985,85	1 461 605,59	1 966 232,00
D	31065	F	Transfert EMS - Fonds d'aide aux jeunes	0,00	344 603,55	344 603,55
			TOTAL	13 241 844,98	13 792 427,14	14 01 605,55

*Lors du vote du budget primitif 2017, les subventions d'investissement étaient centralisées au niveau de l'axe 310

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	31030	F	Insertion professionnelle	2 694 558,87	3 500 000,00	3 500 000,00
R	31060	F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	45 350,00	0,00	0,00
			TOTAL	2 739 908,87	3 500 000,00	3 500 000,00

31010 – Santé

Le Département du Bas-Rhin apporte son soutien au **Relais Emploi Santé Insertion (RESI)** qui œuvre dans le domaine de la santé en vue de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. La loi généralisant le RSA intègre en effet la prise en charge de la santé dans le parcours d'insertion des personnes. Les missions du RESI s'inscrivent dans

le champ de la politique volontariste d'insertion prévue dans le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019.

Les objectifs de l'action sont de mieux prendre en compte les problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de précarité afin que les questions de santé ne constituent pas un frein à l'insertion professionnelle et/ou sociale et de développer la collaboration entre les intervenants sanitaires de droit commun, la MDPH, et les travailleurs sociaux des territoires. Il s'agira également pour les médecins du RESI d'articuler leurs actions avec les infirmiers de l'Equipe Mobile Santé Précarité de la Collectivité en cours d'élaboration.

Les médecins du RESI assurent des consultations médicales individuelles (700 en 2017), des temps de concertation, des séances d'animations collectives, participent à des projets territoriaux spécifiques auprès d'allocataires du RSA et de jeunes, en lien avec des travailleurs sociaux référents de parcours.

Il est proposé que cette action mobilise pour 2018 un crédit de **65 000 €**.

31020 – Insertion sociale

La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale s'avère être une étape nécessaire pour les publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de lever les freins sociaux, préalablement à l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle.

Elles permettent également de remobiliser les allocataires autour des questions de savoir être (grâce aux ateliers Passerelle) ou d'apporter une aide alimentaire avec l'appui des épiceries sociales.

1. Transport à vocation sociale

Les frais de transport occasionnés par les démarches d'insertion, et susceptibles de constituer un obstacle dans la poursuite des parcours, sont également intégrés à ce mode d'action. La loi NOTRe a acté le transfert de la compétence transports interurbains de voyageurs aux Régions, ceci à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour autant, la politique sociale volontariste liée aux transports nécessite d'être conservée. C'est en particulier le cas pour les compensations sociales que le Département verse à la CTS et à la SNCF. Compte-tenu du transfert de compétence à venir, et la nécessité de pouvoir agir sur ces publics, il a été convenu de sortir ces compensations du périmètre du transfert à la Région.

C'est pourquoi, **450 000 €** restent proposés pour 2018.

2. Financement des opérateurs d'insertion sociale

Pour l'année 2018, il est proposé que le Département du Bas-Rhin poursuive le financement d'opérateurs sociaux qui accompagnent chaque mois plus de 1 230 personnes sur l'ensemble des territoires. Ils deviennent les référents sociaux des BRSA, et assurent la formalisation du contrat d'engagement et son suivi.

Le budget proposé s'élève, pour 2018, à **1 174 041 €**.

Les « **Ateliers passerelle** », portés par des associations, ont pour objet la remobilisation des publics éloignés de l'emploi. Ils proposent des cycles d'ateliers collectifs (informatique, remobilisation par le jardinage et la cuisine, apprentissage du français...) visant à favoriser l'autonomie sociale et la reprise de confiance en soi nécessaires à une démarche d'insertion professionnelle. Ces opérateurs accompagnent chaque mois plus de 500 personnes sur les territoires. D'autres actions collectives et/ou individuelles portent sur le relooking et l'image de soi.

L'association Tôt ou T'Art agit également pour faciliter l'accès des publics fragiles à la culture ou à une pratique culturelle, l'ensemble de ses actions constituant des leviers d'insertion. 9 259 places ont été réservées auprès de structures culturelles, dont 3 612 à titre gratuit et 5 647 à titre payant (3 €). Les domaines les plus sollicités sont la culture scientifique (le Vaisseau), le cinéma, la musique du monde, les musées et le théâtre. Une analyse des données quantitatives et qualitatives est régulièrement réalisée par Tôt ou T'Art et partagée avec les partenaires.

Le budget proposé pour 2018 s'élève pour l'ensemble des actions sociales développées sur le Bas-Rhin à **656 400 €**.

17 épiceries sociales implantées dans les territoires complètent le dispositif ci-dessus, et fournissent aux familles en difficulté la possibilité de se nourrir et d'être accompagnées pour une alimentation la plus équilibrée possible (de l'ordre de 525 tonnes de denrées vendues à 10% de leur valeur). Approvisionnées principalement par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin grâce à l'implication de 35 salariés (19 équivalents temps plein) et de plus de 450 bénévoles, elles accompagnent 3 150 familles (dont 1 210 familles bénéficiaires du RSA), soit 8 580 personnes bénéficiant d'une aide alimentaire.

Le budget proposé pour cette action s'élève en 2018 à **53 700 €**.

Il est proposé que l'ensemble de ces actions mobilise en 2018 un crédit de 2 334 196 €.

31030 – Insertion professionnelle

Dans le cadre du plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI 2017-2019), le Département du Bas-Rhin a fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA sa priorité dans le cadre de sa stratégie pour l'insertion. Des moyens importants sont déployés pour cet objectif en mobilisant plusieurs leviers complémentaires.

Le Département s'est vu confier par l'Etat la gestion de crédits du **Fonds Social Européen (FSE)** pour la programmation 2017-2020. Cette enveloppe de crédits doit permettre, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020, de lutter contre la pauvreté et d'œuvrer à la promotion de l'inclusion. Ces crédits permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle visant l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Le montant qu'il est proposé de mobiliser en dépense pour l'année 2018 s'élève à **3 662 000€**, partiellement compensé par des recettes européennes à hauteur de **3 500 000 €**.

Pour inscrire les allocataires du RSA dans un parcours de retour à l'emploi, le Département du Bas-Rhin finance 31 **opérateurs professionnels** pour la mobilisation active des allocataires du RSA (contrat d'engagement, mobilisation, suivi, appui à la recherche active d'emploi...).

Il est proposé que ce dispositif mobilise en 2018 un crédit d'un montant de **1 775 984€**.

Un soutien est par ailleurs apporté aux **entreprises et chantiers d'insertion** du Bas-Rhin qui recrutent des allocataires du RSA. Pour 2018, ce soutien s'établirait à **3 969 590 €** pour les structures privées et **9 000 €** pour la Ville de Wissembourg.

Des aides financières sont par ailleurs prévues dans le projet de budget pour le financement du dispositif départemental **d'aide au retour à l'emploi** (ADE) qui permet de lever les freins faisant obstacle à la reprise d'une activité (prise en charge de frais de garde d'enfant, de mobilité, de vêtements de sécurité...). Le crédit proposé pour 2018 s'élève à **200 000 €**.

Enfin, une action spécifique a été montée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, intitulée « **osons jardiner** ». Cette action, portée par l'association des jardins de la montagne verte (chantier d'insertion), vise quatre objectifs :

- La mise en parcours d'insertion de 15 BRSA par an, via une activité autour de la culture de fruits et légumes et l'entretien des espaces verts.
- Le don de produits frais aux besoins de l'épicerie sociale intercommunale
- La création d'une activité bénévole (récolte/distribution), pouvant faire l'objet d'un engagement dans le cadre du dispositif CD67 volontaires.
- Le développement d'ateliers de pédagogie alimentaire menés par les travailleurs médico-sociaux de l'UTAMS.

Il est proposé que l'action mobilise des crédits départementaux à hauteur de **15 000€** pour 2018.

Il est proposé que l'ensemble de ces actions mobilise en 2018 un crédit de 9 631 574 €.

31050 Equipements sanitaires et sociaux

Lors du vote du Budget Primitif 2017, les subventions d'investissement étaient centralisées sur une seule et même ligne au niveau de l'axe 605.

Pour l'année 2018, le crédit qu'il est proposé d'inscrire est de **360 000 €**, qui permettrait d'une part, le versement des soldes des subventions attribuées en 2017 et d'autre part, l'attribution des subventions à intervenir en 2018, dont notamment la rénovation du bâtiment de l'association L'Etage à Strasbourg (300 000 € de subvention sollicitée).

Il est proposé que ces actions mobilisent en 2018 un crédit de 360 000 €.

31060 – Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Le Département du Bas-Rhin soutient des dispositifs spécifiques visant à assurer un appui complémentaire aux personnes en situation de précarité dans la résolution de leurs difficultés sociales.

En application de la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 relative à la **protection juridique des majeurs**, les mesures prononcées par l'autorité judiciaire ont été complétées par un dispositif administratif confié aux Départements : les mesures d'accompagnement social personnalisé.

Ces mesures visent à assurer la gestion d'un certain nombre de prestations à la demande du bénéficiaire, qui bénéficie d'un accompagnement social en sus. Il s'agit de faire face à des risques de précarité et de vulnérabilité en palliant des difficultés chroniques de gestion menaçant la santé, la sécurité de la personne ou ayant des conséquences sur ses conditions de vie. Chaque mesure est confiée à un prestataire, qui gère de 100 à 110 mesures chaque mois sur l'ensemble du Bas-Rhin. La convention conclue avec l'UDAF est arrivée à échéance en 2017 et l'opération a fait l'objet d'un nouvel appel à projet 2018-2022.

Pour 2018, il est proposé que cette action mobilise un crédit de **361 000€**.

La loi a également révisé le mode de financement des mesures de protection juridique. Dans ce cadre, le Département finance les **Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)** mises en œuvre par les Services de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, habilités par l'Etat. Le montant à la charge de la collectivité est fixé annuellement par un arrêté préfectoral. Pour 2018, le crédit proposé s'élève à **16 000€**.

En complément des droits et des aides légales destinées à lutter contre la grande précarité, le Département offre aux Bas-Rhinois la possibilité de recourir à des **secours financiers exceptionnels (SFE)**. Ils concernent des situations individuelles marquées par des difficultés circonstanciées pour lesquelles la mobilisation des dispositifs de droit commun s'avère insuffisante. Après une évaluation sociale et l'expression de l'avis du Maire de la Commune concernée, le citoyen bas-rhinois qui en fait la demande peut recevoir une somme plafonnée à 400€, sauf circonstances exceptionnelles. Pour le premier semestre 2017, 447 décisions ont ainsi été prises engageant un montant de 163 485 €. Pour près de 58% d'entre elles, les motivations sont liées à des problèmes de logement et de charges impayées. Le montant moyen attribué pour chaque décision relative au logement est de 363€.

Le montant qu'il est proposé de décider d'affecter aux secours d'urgence s'élève à **280 000 €** pour 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Département soutient le développement d'une **plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale**, portée par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg et l'association L'Etage, dans le cadre de sa compétence en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions. Cette plateforme s'adresse à l'ensemble des jeunes bas-rhinois de 18 à 25 ans, en difficultés sociales.

Nombre des jeunes rencontrés dans le cadre de cette plateforme ont bénéficié d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance pendant leur minorité.

Deux opérateurs, spécialisés dans l'accompagnement de ce public jeune sont en charge de l'analyse de chaque situation orientée, de la réorientation et de l'articulation entre les différents dispositifs. Cette plateforme a également pour mission l'observation de l'évolution des besoins voire la proposition d'évolution de l'offre globale de services en direction des jeunes les plus précaires.

Il est proposé que cette action mobilise pour 2018 un crédit de **103 000 €**.

Le Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2017 (après le transfert de la compétence à l'Eurométropole de Strasbourg sur son territoire d'intervention), le FAJ est géré par les Unités territoriales d'action médico-sociale hors EMS. Il contribue notamment à soutenir les jeunes intégrant la Garantie Jeunes pour leurs frais alimentaires ou de déplacement, dans l'attente du versement de l'allocation.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes du territoire de l'Eurométropole a fait l'objet d'un transfert de compétences depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le crédit à verser à l'EMS pour 2018 est de **344 603,55 €**.

Le FAJ, hors Eurométropole, mobilise un budget de **50 000 €**, qu'il est proposé d'inscrire au BP 2018.

L'ensemble des crédits qu'il est proposé d'affecter à ces actions s'élève à **14 701 605,55 €**.

Certains des jeunes rencontrés dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale, sont orientés vers le « dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes » (Ex Pass'Accompagnement - niveau 2). Maillon clé de la politique du Département en direction de la jeunesse, cet outil à destination des 18/25 ans les plus fragilisés, permet à travers le financement d'un accompagnement, de favoriser l'accès au premier logement autonome. En effet, ce public en début de parcours et particulièrement vulnérable nécessite un soutien individuel et renforcé afin d'accompagner et de consolider une autonomie en construction. Des aides financières ponctuelles et exceptionnelles peuvent être attribuées pour les jeunes accompagnés, en lien avec leur insertion professionnelle ou leur entrée en logement.

Pour 2018, il est proposé que cette action mobilise un crédit de **495 000 €**.

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et le décret n° 2017-202 du 17 février 2017, le **Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)** a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements. Il doit permettre d'encourager une meilleure articulation entre l'ensemble des structures publiques et associatives qui sont en contact avec les citoyens les plus démunis. Le Département du Bas-Rhin, suite à la signature de la convention avec l'Etat en avril 2017, s'est vu attribuer un montant de 568 824 € pour l'année 2018. Treize actions seront développées à ce titre, qui viendront renforcer le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI).

Le montant qu'il est proposé d'inscrire pour l'année 2018 s'élève à **568 824€**.

Des actions de **prévention et de lutte contre l'exclusion** sont soutenues par le Département dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre le surendettement, de l'accompagnement des publics spécifiques (migrants, aide alimentaire, information des femmes...). Dix associations sont concernées, pour un montant proposé, en 2018, de **92 408 €**.

Il est proposé que ces actions mobilisent en 2018 un crédit de 1 966 232 €.

La commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 9 novembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 310 – Insertion et Lutte contre l'exclusion - Insertion sociale et professionnelle, telles que précisées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY